

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

Z.A.E.C.  
ALIENATION D'UN TERRAIN  
AU PROFIT DE M. BOSCH  
Alain

86.006

DATE DE CONVOCATION

20 Janvier 1986

DATE D'AFFICHAGE

20 Janvier 1986

Nombre de conseillers  
en exercice 33

Nombre de présents 27

Nombre de votants 31

Pour :

Contre :

Abstention :

UNANIMITE

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
ROCHEFORT, LE

COMMUNE DE ROYAN

6.FEV.1986

APPLICATION LOI N° 82212  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six  
le vingt sept Janvier

à 18 heures

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. De LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOST -  
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mmes LAFAYE - BUCHET. Adjoints  
M. BARBAT - Mme BARRAUD-DUCHIERON - M. BTROLLEAU -  
M. CANDAU - Mmes CENAC - de GAYE - DEVIGNE - FONTAN - GAUDIN - JEAN  
MM. LACOTTE - LE GUEFF - MARCONI - MONNARD - PAPEAU - POTENNEC -  
ROUDOT.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BERNARD Guy par M. FABER - LAPERCHE Jackie par  
M. MONNARD - REVOLAI Pascal par M. MARCONI - THOMAS Georges par  
M. CANDAU

Absents : MM. COUNTI - GEOFFROY

M. BUSSEREAU Dominique

a été élu Secrétaire.

M. le rapporteur expose :

La Ville de ROYAN dispose de parcelles de terrains dans le cadr  
de la Z.A.E.C.

./.

M. BOSC Alain, Commerce Gros et Détail de pièces automobiles et industrie demeurant rue Denis PAPIN à ROYAN vient de manifester son intention de solliciter l'aliénation à son profit d'une parcelle de terrain, cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont" pour une superficie de 1.400m<sup>2</sup>.

Rien ne s'oppose à ce que satisfaction soit donnée à l'intéressé qui a accepté par promesse d'achat en date du 20.11.85, le prix de cession fixé à 42F. H.T. le mètre carré.

M. le Rapporteur propose à l'Assemblée Municipale de se prononcer favorablement sur l'aliénation de ladite parcelle aux conditions précitées.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur  
Vu les plans des lieu et parcellaire  
Vu la promesse d'achat souscrite par M. BOSC Alain  
Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux du 22.01.86  
Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 24.01.86  
Considérant l'intérêt que présente pour la Ville l'implantation de nouvelles activités dans la Z.A.E.C.

#### DECIDE :

- d'autoriser M. le maire ou M. le Premier-Adjoint agissant par délégation, à conclure et signer l'acte de vente, objet de l'aliénation au profit de M. BOSC Alain, rue Denis PAPIN, 17200 ROYAN
- d'une parcelle de terrain d'une superficie de MILLE QUATRE CENTS METRES CARRES cadastrée section CI, au lieudit "Derrière le Pont", moyennant le prix unitaire de QUARANTE DEUX FRANCS H.T. le mètre carré (42F. H.T.) soit un prix global et forfaitaire de CINQUANTE HUIT MILLE HUIT CENTS FRANCS (58.800F.) qui sera réglé comptant à la signature de l'acte authentique à intervenir.
- que l'acte concrétisant l'opération sera dressé en l'étude de Me BARDE, Notaire à ROYAN
- que la recette correspondant à l'aliénation précitée sera perçue par la Ville de ROYAN au titre du Budget 1985 chapitre 908. Article 2101.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.  
Ont signé au registre MM. les Membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Député-Maire,  
l'Adjoint Délégué,



B. DAUZIDOU.

- 6.FEV. 1986

APPLICATION LOI N° 82213  
du 2-3-1982

4

PROMESSE D'ACHAT

Je soussigné M. BOSCO, Commerce de détail de pièces automobiles et industrie, demeurant Rue Denis Papin à ROYAN

promet et m'oblige à acquérir à l'amiable à la Ville de ROYAN l'immeuble cadastré :

à ROYAN section CI N° 559p  
adresse Rue Denis Papin  
pour une surface de 1.400m<sup>2</sup>

Cette vente sera faite sous les charges et conditions ordinaires moyennant le prix global hors taxes de CINQUANTE HUIT MILLE HUIT CENTS FRANCS (58.800F.)  
décomposé ainsi qu'il suit : 42F. X 1.400m<sup>2</sup> = 58.800F.H.T.

M'engage à payer ladite somme comptant à la signature de l'acte authentique qui devra intervenir dans un délai de SIX (6) mois à compter de la date de la transmission du dossier au Notaire chargé de la régularisation du dossier. Passé ce délai, le prix précité sera automatiquement révisé par application de la formule suivante :

$P = Po \times \frac{BT01}{ET01}$  dans laquelle :

P..... Prix révisé  
Po..... Prix d'origine convenu au jour de la signature de la promesse d'achat  
BT01... dernier indice Bâtiment National tous corps d'état connu au jour de la signature de la promesse d'achat  
ET01 .... dernier indice Bâtiment National T.C.E. connu au jour de la signature de l'acte de vente.

M'engage à prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de la vente.

Accepte l'immeuble dans l'état au jour de la signature de la présente. Il est précisé que le terrain est desservi par les réseaux E.D.F., eau potable, eaux usées, et que les raccordements sont à la charge de l'acquéreur.

FAIT A ROYAN, le 20.11.85

Pour le Député-Maire  
l'Adjoint-Délégué:

*Lu et approuvé  
pour la somme de :  
Cinquante huit mille huit cent francs  
A. Bosco*

La mention "lu et approuvé pour la somme de...F (en toutes lettres) doit être écrite de la main des promettants avant leur signature.



REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE

6.FEV.1986

APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

ETAT PARCELLAIRE

M. BOSC

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
CI		Derrière le Pont	1,400m <sup>2</sup>	VILLE DE ROYAN



Pour le Député-Maire  
l'Adjoint-Délégué:

*[Signature]*



Langlade

Marais

Canal Principal

NORD

Derrière Le Pont  
REGU A LA SOUS PREFECTURE  
ROUEN LE

6.FEV.1986

APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982



Rue

Denis

La Grande Pièce

ROYAN

SAINTE

Agass

Ampère

André

Marie

Rue

Edouard

Bron

Rue

Louis

Vici

La Robinière

Rue

Gilles

Personne

de Roberval

Besson

Bois de Belmont

Chemin

privé



Pour le Député-Maire  
Adjoint-Délégué:

*Handwritten signature*

1er

Chemin

Privé

Belmont





# DERRIÈRE LE PONT

RECUEIL A LA SOUS-PRÉFECTURE  
ROCHEFORT, LE  
**-6.FEV.1986**  
APPLICATION LOI N°82213  
du 2-3-1982

